

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 mai 2022

Délibération

N° 22.094.4

En exercice ... 37

Présents 24

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT

**ACTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA DOMITIENNE ET L'ÉTAT
POUR LA DEMANDE DE DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LES
LOGEMENTS VACANTS EN 2021 - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 18/05/2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le 24 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par madame Maryline TUCA), monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : monsieur Michel SANCHEZ.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 mai 2022

Acte d'engagement entre La Domitienne et l'Etat pour la demande de données détaillées sur les logements vacants en 2021 - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2005-232 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du 18 octobre 2005 portant adoption d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés mis en œuvre par les collectivités pour lutter contre la vacance des logements (norme simplifiée n° 49) ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2021 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2013 ;

Vu la délibération n° 20.083.1 du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 21.095.4 du Conseil communautaire du 1^{er} juin 2021 relative à l'acte d'engagement entre La Domitienne et l'Etat pour la demande de données détaillées 2020 sur les logements vacants ;

Vu l'acte d'engagement de l'Etat ci-joint et son annexe ;

Considérant que le plan national de lutte contre les logements vacants vise à encourager les collectivités locales à conduire des actions plus incitatives pour permettre la remise sur le marché d'un parc inoccupé ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté de communes est engagée dans une démarche de réinvestissement des centres anciens et d'amélioration du parc privé depuis plus d'une décennie ;

Considérant que le bilan à mi-parcours du PLH a identifié 1 226 logements vacants en 2020 qui pourraient potentiellement être mobilisés pour offrir une nouvelle attractivité des centres bourgs ;

Considérant par conséquent, qu'il est nécessaire de signer l'acte d'engagement afin de permettre à La Domitienne d'utiliser des données LOVAC 2021 ; que dans cette optique, la Communauté de communes se donne la possibilité de faire appel à un prestataire extérieur pour les exploiter ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'acte d'engagement entre La Domitienne et l'État pour la demande de données détaillées sur les logements vacants.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



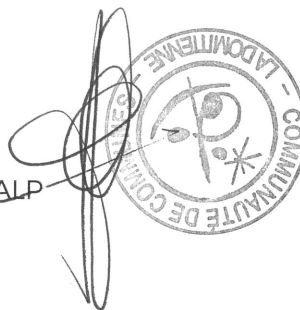
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com